

Arrêt du conseil d'état du roi, qui à commencer du 26 janvier 1779, révoque, à l'égard des sujets de la république des Provinces-unies des Pays-Bas, la ville d'Amsterdam excéptée, les avantages annoncés par l'article 1er du réglément du 26 juillet 1778 pour les navigations des neutres

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Arrêt du conseil d'état du roi, qui à commencer du 26 janvier 1779, révoque, à l'égard des sujets de la république des Provinces-unies des Pays-Bas, la ville d'Amsterdam excéptée, les avantages annoncés par l'article 1er du réglément du 26 juillet 1778 pour les navigations des neutres : ordonne que pour celle des bâtimens Hollandois, les articles 1, 2, 3, 4 et 5 du réglément du 21 octobre 1744, seront provisoirement exécutés assujettit lesdits bâtimens au ?ment du droit de fret, & annonce un nouveau tarif. De Janvier 1779

Auteur(s) : France Conseil d'Etat 13..-1791

Autre(s) auteur(s) : Louis XIV roi de France (1638-1715)

Adresse bibliographique : Paris : Imp. Royale, 1779

Description matérielle : 1 vol. (4 p.) ; 26 cm

Note sur l'exemplaire : Document en mauvais état

Sujet - Nom commun : Transports maritimes -- Marchandises